

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prolongement du service de navette fluviale mis en oeuvre le 3 juillet 2004 -  
Décision**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1- Rappel**

Suite aux difficultés liées aux travaux du tramway sur le Pont de Pierre et à la fermeture de la voie centrale, le 9 octobre 2000, une navette fluviale a été mise en place initialement jusqu'à la mise en service de la ligne A du tramway.

**2 - Fonctionnement actuel du service**

Les ponts d'Aquitaine et de Pierre, enregistrant des difficultés de circulation, principalement aux heures de pointe, le « bus du fleuve » est en service uniquement en heures de pointe les jours ouvrables (10 AR l'hiver – 5 AR l'été).

Les temps de traversée incluant l'accostage, le débarquement et l'embarquement des passagers sont de l'ordre de 30 mn.

Cette desserte est affrétée à des sociétés locales : « Burdigala » et « Aliénor II » (capacité : 74 passagers chacun)

Fréquentation :

La fréquentation a évolué comme suit :

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2004/2003</b>	<b>2005/2003</b>
<i>Janvier</i>	3 854	1 989	1 377	-48%	-65%
<i>Février</i>	3 133	1 852	1 162	-41%	-63%
<i>Mars</i>	3 957	1 853	1 669	-54%	-58%
<i>Avril</i>	3 466	1 650	1 697	-54%	-52%
<i>Mai</i>	2 909	1 625	1 884	- 45%	-36%
<b>Sous-total</b>	<b>17 319</b>	<b>8 969</b>	<b>7 789</b>	<b>- 49%</b>	<b>- 55%</b>
<i>Juin</i>	3 561	2 018		-44%	
<i>JUILLET</i>	3 184	1 647		-49%	
<i>Août</i>	1 966	1 822		-8%	
<i>Septembre</i>	4 107	1 981		-52%	
<i>Octobre</i>	3 727	1 690		-55%	
<i>Novembre</i>	2 841	1 319		-54%	
<i>Décembre</i>	2 836	1 749		-59%	
<b>Total annuel</b>	<b>39 541</b>	<b>21 195</b>		<b>-46%</b>	

Coût :

A ce jour la collectivité dépense donc annuellement 332 256 € (valeur 2000) pour ce service.

La dépense par voyage sur 12 mois (juin 2004-mai 2005) s'élève à 16,60 €.

**3. - Un service à étudier dans le cadre de l'offre globale de transport en commun**

Lors de l'approbation en octobre 2003 du réseau de transport en commun restructuré, le Conseil a décidé la prolongation de ce service exceptionnel pour une année à partir de la mise en œuvre des trois lignes de tramway. Ceci afin d'étudier la pertinence du service au regard notamment des impacts du fonctionnement du tramway sur sa fréquentation.

Le 3 juillet 2004, les trois lignes de tramway circulent.

L'expérimentation de la navette fluviale, dans le cadre d'un réseau bénéficiant de la mise en service de trois lignes de tramway, est donc arrivée à échéance à l'été 2005.

Dans cette même délibération n° 2003/0778 du 31 octobre 2003, le Conseil a décidé la tenue d'une concertation périodique avec les communes pour faire le bilan du fonctionnement du réseau de transport en commun et y apporter toute modification ou adaptation rendue nécessaire.

Il apparaît opportun, si tel est votre avis, de profiter de cette mise à plat globale et concertée de l'ensemble du réseau pour étudier l'avenir de la navette fluviale dans le cadre de l'offre globale de transport en commun.

A l'issue de cette concertation, notre établissement aura à se prononcer sur l'arrêt ou la poursuite de ce service et en cas de poursuite sur ses modalités et sa prise en charge.

Selon le calendrier établi, les réunions avec les communes sont prévues durant le mois d'octobre. Le temps d'examen et d'étude porterait la prise de décision au mois de décembre au plus tard.

En conséquence, et en prenant en compte les divers délais incompressibles, il est proposé de prolonger jusqu'au 28 février 2006 le service de navette fluviale.

**Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **Décider du prolongement jusqu'au 28 février 2006 du service de navette fluviale dans l'attente de la concertation avec les communes sur l'ensemble du réseau restructuré**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
21 OCTOBRE 2005

M. PIERRE BRANA